

Financement Régionales/Sections

Les régionales Natagora, sections Aves sont financièrement autonomes, elles génèrent les ressources nécessaires afin de couvrir leurs dépenses par leurs recettes, en organisant des activités payantes ou subsidiées, des visites guidées, des actions à caractère festif, des excursions, voyages, projections, formations, sponsoring local...

En 2015, Natagora contribuera au financement de ses régionales notamment en rétrocédant :

- **10 € par nouveau membre inscrit par la régionale avec ou sans support d'étudiant recruteur.**

Est considéré comme nouveau membre, toute personne qui ne l'était pas dans les 5 ans précédant la date de sa cotisation. Lorsque plusieurs régionales organisent une même activité, la répartition des membres se fait en fonction de l'arrangement pris par les régionales en question. Le dit arrangement sera communiqué au Service membre.

ConseilsConseils.....conseils....conseils

Le formulaire d'affiliation à Natagora ou SDD (Mandat de domiciliation)

En complétant un mandat, le membre autorise Natagora

→ A faire des demandes de prélèvement sur le compte bancaire qu'il a mentionné.

Le mandat original est toujours conservé par Natagora. Si le membre souhaite modifier ou arrêter les **prélèvements**, il peut prendre directement contact avec le Service membre ou auprès de sa banque. Cette solution est idéale car elle évite les oublis et tracasseries administratives et le membre conserve sa liberté de renoncer à tout moment à la domiciliation.

→ Le futur membre peut également payer sa cotisation en liquide via le formulaire d'affiliation (en indiquant ses coordonnées).

A compléter par le membre

→ La personne qui s'inscrit complète les parties « Débiteur » et « Tarifs », date et signe.

→ Les champs « numéro de membre », « date de naissance », « téléphone » et « e-mail » ne sont pas des champs obligatoires.

Le numéro de membre est communiqué au nouveau membre dans le premier courrier qu'il recevra de Natagora.

Les tarifs

La personne coche le type de cotisation qu'elle souhaite payer et la fréquence des prélèvements (annuel ou mensuel). Si la personne souhaite un seul prélèvement (pour une année uniquement), il suffit de barrer proprement le mot « récurrent » et d'écrire « unique ».

A compléter par le volontaire

Veillez à bien remplir le cadre qui vous est réservé :

→ Votre nom

→ Régionale : nom de la régionale

→ L'évènement (exemple : réunions, ateliers, foires, fête de jardins, formation, expos, etc.)

→ La date

→ La carte de membre doit être remise au nouveau membre lors de son inscription.

Vous pouvez vous procurer les formulaires d'affiliation auprès du Service membre sur simple appel téléphonique.

Si vous avez des questions, voici les coordonnées du Service membre : **081/390 890** | membre@natagora.be.